

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 Juin 2020

L'an 2020, le 12 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Salle Polyvalente, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/06/2020.

**Présents** : Mmes : CHEVALIER Sandrine, GENERALI Cécile, GERMAIN Angélique, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, RAGOBERT Catherine, SAUVERVALD Sylviane, TANCREZ Emilie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Absent** : MERCIER Thierry

**A été nommée secrétaire** : CHEVALIER Sandrine

**Date de la convocation** : 05/06/2020

**Date d'affichage** : 05/06/2020

L'envoi par mail des convocations et ordres du jour est accepté à l'unanimité

Le compte rendu de la précédente séance a été approuvé

Ajout à l'ordre du jour : demande de subvention auprès de SIERP et PETR

#### **Désignation des délégations faites au Maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil municipal afin d'être chargée, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,  
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier à Madame La Maire les délégations pour les démarches suivantes :

**Liste des délégations proposées** (les n° font référence à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- (n°3) Procéder dans la limite de 150 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
- (n°4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dont le montant est inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le conseil municipal sera compétent au-delà de cette limite ;
- (n°5) Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Terme de référence : traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme RAGOBERT Catherine, Maire	Taux : 33 %
Mme CHEVALIER Sandrine, Adjointe	Taux : 14.5 %
M SAUVAGE Pascal, Adjoint	Taux : 14.5 %

#### **Délégués Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de Nibelle et de Nesploy**

Madame RAGOBERT, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à désigner les délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de Nibelle et de Nesploy.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité, désignent les délégués ci-dessous :

**S.I.E.A.N.N.** (Syndicat Intercommunal de l'Eau et Assainissement NIBELLE et de NESPLOY)

4 titulaires : Mme RAGOBERT Catherine, Mme CHEVALIER Sandrine, M. GAUME Stéphane, M. DELAPLANCHE André

2 suppléants : M. TRINQUET Benoît, Mme GENERALI Cécile

#### **Délégués au sein de Syndicats**

Madame la Maire de Nibelle invite les membres du Conseil Municipal à désigner les délégués pour représenter la commune auprès des Syndicats

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désignent les délégués ci-dessous :

SMORE : 2 titulaires M. DELAPLANCHE André, Mme LESSEUR Mélanie

SITOMAP : 1 titulaire : Mme RAGOBERT Catherine

Syndicat de Pays (PETR) : 1 titulaire M. DUVERGER Thibaud, 1 suppléante : Mme RAGOBERT Catherine

#### **Composition commission appel d'offres**

Madame La Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à la composition de la Commission permanente d'appel d'offres.

En référence au Code des Marchés publics et au Code Général des Collectivités territoriales,

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité, composent ainsi la Commission permanente d'appel d'offres :

**Titulaires** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire et Présidente de la Commission

Mme CHEVALIER Sandrine, M. DUVERGER Thibaud, M. GAUME Stéphane, M. SAUVAGE Pascal

**Suppléants** : Mme GERMAIN Angélique, Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

#### **Commission communale impôts directs**

Madame RAGOBERT Catherine, demande au Conseil Municipal de proposer à Monsieur le Directeur des Services fiscaux une liste de personnes destinées à être nommées Commissaires titulaires ou Commissaires suppléants au sein de la Commission Communale des impôts directs.

La dite liste est annexée à la présente délibération.

Mme RAGOBERT Catherine, Mme CHEVALIER Sandrine, M. GAUME Stéphane, M. SAUVAGE Pascal sont candidats pour y être membres.

#### **Commissions et comités communaux**

Après en avoir **délibéré**, à l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal **désignent** les membres pour la composition des commissions communales :

##### ***Commission des Travaux et de la Sécurité :***

M. SAUVAGE Pascal, Président, BERTRAND Gilles, Mrs DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, Mme TANCREZ Emilie.

##### ***Commission Communication dont Bulletin municipal :***

M. Thierry MERCIER, Président, M. BERTRAND Gilles, Mme RAGOBERT Catherine, M. SAUVAGE Pascal

##### ***Commission Animation et jeunesse :***

Mme TANCREZ Emilie, Présidente, Mrs BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, MERCIER

## Les membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

par un vote de 11 OUI, 2 NON, 1 BLANC

décident de maintenir les taux actuellement en vigueur pour l'année 2020 soit :

Taxe d'Habitation : 9.90 %

Taxe Foncier Bâti : 16.61 %

Taxe Foncier Non Bâti : 42.55 %

### Subventions aux associations

Madame la Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées à diverses associations les années précédentes et leur demande de se prononcer sur l'attribution des subventions qui seront inscrites au budget 2020.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des propositions inscrites au tableau et, après en avoir délibéré, à la majorité,

approuvent le montant proposé pour l'ENCN avec 12 Oui et 2 Abstentions,

approuvent le montant proposé pour le comité des fêtes avec 13 Oui et 1 abstention

Puis approuvent, à l'unanimité,

pour les autres associations, les montants proposés sur le document ci-après pour un total des subventions attribuées s'élevant à 4115 €

Décident d'inscrire 1000 € en réserve non affectée

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Subventions aux associations				
	2018	2019	2020	
			Proposition	Vote
<b>CCAS Nibelle</b>	500	500	X	X
<b>ENCN Entente Foot</b>	2 500	3 000	2 500	2 500
<b>Comité des fêtes</b>	1000	500		
Spectacle Noël		700	700	700
<b>Coopérative scolaire de Nibelle</b>	200	250	200	200
<b>Autres Associations de Nibelle</b>				
ACPG CÂTM (Anciens combattants)	100	150	100	100
Amis de la Bibliothèque	200	300	200	200
Histoire et Patrimoine	150	150	0	0
subvention exceptionnelle		500		
Société communale de chasse	80	100	80	80
APESN (Parents d'élève)				
NLR				
<b>Autres subventions</b>				
Aide à domicile de Beaune	pas de demande	0	0	0
Solidarité beaunoise (banque alimentaire)	100	150	150	150
Les donateurs de Sang	25	30	25	25
Judo club de Beaune	50		0	0
Entente Beaune Boiscommun (basket)	100	50	40	40
Karaté Beaune	pas de demande		0	0
Volley Club Beaune		150	120	120
<b>TOTAL des subventions réellement VERSEES</b>	<b>5 005  </b>	<b>6 530  </b>	<b>4 115  </b>	<b>4 115  </b>
Réserve Non Affectée au moment du vote	2 000	1000	500	1 000
<b>TOTAL des subventions VOTEES</b>			<b>4 615  </b>	<b>5 115  </b>

Des travaux de diagnostic des canalisations d'assainissement lancé par le SIEANN sont en cours jusqu'au 20 juin 2020.

L'antenne Free est en place, mais pas encore en fonctionnement.

Mme SAUVERVALD signale que la traversée de route, à l'entrée de la rue de Billoterie, n'est pas rebouchée correctement. Travaux liés au raccordement de l'antenne Free.

- M. GAUME signale que le chemin du Paradis n'a pas été fauché par l'entreprise retenue, Mme RAGOBERT lui précise qu'il a été demandé à l'agent communal d'y passer la débrousailluse.

- Madame RAGOBERT, explique qu'au vu de la crise sanitaire, il convient de réfléchir sur le maintien ou non de la cérémonie du 14 juillet. Il est décidé de maintenir la remise des dictionnaires aux élèves entrants en 6<sup>ième</sup>, en stipulant sur l'invitation aux parents les mesures barrières. En revanche, il est décidé de ne pas faire de vin d'honneur, vu la difficulté de maintenir les distanciations sociales.

- Madame la Maire, demande également qu'une réflexion soit engagée sur le maintien ou non du repas des Aînés, prévu le 11 octobre. Il a été décidé de ne pas réaliser le repas cette année. Il est demandé au comité entraide de réfléchir sur une alternative.

- Mme RAGOBERT propose à la commission finances de fixer une date de réunion avant le vote du budget, date retenue le 29 juin à 19 h.

- Mme RAGOBERT informe des prochaines dates de Conseil municipal : le 03 juillet et le 11 septembre.

- M. BERTRAND demande comment vont se répartir les attributions des Adjoints, concernant les agents communaux. Il lui est répondu que le fonctionnement sera collégial entre les adjoints et Madame la Maire. Les consignes seront données à la secrétaire de Mairie qui se chargera de les transmettre aux agents techniques. Il est précisé que cette tâche fait partie de ses attributions.

- M. BERTRAND demande si le recrutement pour l'agent technique a été lancé. Il lui est répondu qu'une personne a été recrutée avec un contrat de 20 heures par semaine, afin d'aider l'agent technique à rattraper le retard lié au confinement.

Il est décidé qu'un état des lieux général des locaux et du matériel soit rapidement réalisé afin de réfléchir sur le fonctionnement pour qu'ensuite le recrutement puisse être lancé.

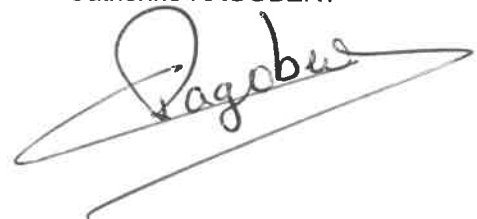
- Mme TANCREZ demande dans quelle salle le Comité Entraide pourra se réunir, Madame RAGOBERT donne son accord pour la Salle du Conseil une fois la crise sanitaire passée, en attendant, vu le nombre de personnes conviées, il conviendra d'utiliser la Salle Jacques Poisson.

Fin de séance à 22 heures.

En Mairie, le 19 juin 2020

La Maire de Nibelle

Catherine RAGOBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Ragobert', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.